

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

### PRESIDENCE ET COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN CINEMA SUR LA VILLE DE FOUESNANT

Le Maire de Commune de Fouesnant ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 8,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles 89 – I et III qui précisent que les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury et que lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente,

Vu la délibération n° 8.2.2 du Conseil municipal du 4 juin 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres composée ainsi :

| Titulaires        | Suppléants        |
|-------------------|-------------------|
| Laure CARAMARO    | Liliane COQUIL    |
| Gaëlle JOSSET     | Gilles DENIEL     |
| Laurent LE CAIN   | Alain MERRIEN     |
| Bruno MERRIEN     | Hélène de KERDREL |
| Christian TABORET | Frédéric MARTIN   |

Considérant que la qualification professionnelle particulière exigée pour participer à ce concours est la suivante : architecte au sens de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

Considérant la nécessité d'y ajouter les personnes qui présentent un intérêt au regard de l'objet du concours,

## A R R E T E

### **ARTICLE 1 : Présidence du jury**

Monsieur Roger LE GOFF, Maire de la Commune de Fouesnant, assurera la présidence de ce jury et entreprendra toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre.

### **ARTICLE 2 : Composition du jury**

Le jury est composé comme suit (en référence à la délibération 2.1 du 14 avril 2022) :

Membres ayant voix délibérative :

- Membres élus de la Commission d'Appel d'Offres,
- Personnalités qualifiées :

| Nom, prénoms     | Qualité  |
|------------------|--|
| François BERTHE  | Architecte, représentant de l'ordre national des architectes |
| Margaux MILHADE  | Architecte, représentant le CAUE                             |
| Stéphane GALHAUT | Ingénieur représentant du SYNTEC                             |
| Vincent ARNOU    | Ingénieur représentant du UNTEC                              |

- Personnalité présentant un intérêt au regard de l'objet du projet :

| Nom, prénoms           | Qualité                      |
|------------------------|------------------------------|
| Madame POTIER Raphaële | Adjointe Culture et Handicap |

Membres ayant voix consultative :

- la/le comptable public ;
- la/le représentant.e de la DDPP
- le représentant du programiste
- la SEMBREIZH
- les services de la Ville de Fouesnant en lien avec le dossier ou assurant l'organisation du concours

### **ARTICLE 3 : Application**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

FOUESNANT, le 5 juillet 2022

Le Maire,

Roger LE GOFF



*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.*